

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 décembre 2011
(convocation du 5 décembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 9 h 45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 00
M. LAMAISSON Serge à M. MAURRAS Franck à jusqu'à 10 h 40
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 12 h 00
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 50
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10 h 40
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick jusqu'à 11 h 50
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine à partir de 12 h 00
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
Mme DELTIMPLE Nathalie à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
M. DOUGADOS Daniel à M. BAUDRY Claude de 10 h 30 à 12 h 00
M. DUART Patrick à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h 50

Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h 50
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10 h 30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. BREZILLON Anne
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 00
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. MOGA Alain à Mme. LIRE Marie Françoise
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à M. QUANCARD Denis jusqu'à 9 h 45
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 40
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à M. SOUBIRAN Claude
Mme WALRYCK Anne à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 00

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser la clôture de zones
d'aménagement concerté (ZAC) sur le territoire communautaire - Autorisation
de lancement et signature -**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Plusieurs Zones d'aménagement concerté (ZAC) créées par la Communauté urbaine de Bordeaux, nécessitent à ce jour d'être clôturées compte tenu de leur achèvement opérationnel.

Conformément à l'article R 311-12 du code de l'urbanisme, la personne publique qui a pris l'initiative de la création de la ZAC propose sa clôture.

L'article R 311-12 précise les formalités à observer pour la collectivité compétente en matière de clôture:

- La suppression de la ZAC sera prononcée par une délibération du Conseil de communauté,
- Le rapport de présentation au Conseil devra notamment exposer les motifs de la suppression de la ZAC,
- La délibération devra être publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté urbaine.

Le dossier de réalisation pour chaque ZAC a été approuvé par le Conseil de communauté comprenant un projet de programme des équipements publics, le programme global des constructions à réaliser ainsi que les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement. Le dossier de réalisation sera la base pour la clôture de chaque ZAC.

Afin de clôturer neuf ZAC sur son territoire communautaire, la CUB souhaite faire appel à un prestataire qui devra rédiger un rapport de clôture intégrant notamment l'inventaire de tous les espaces relevant du domaine public, des équipements publics implantés sur la ZAC, les modifications éventuelles de programmes approuvées en cours d'exécution, le bilan foncier et le bilan comptable se rapportant à chaque opération d'aménagement. Le rapport de clôture exposera également les motifs d'intérêt général justifiant de la suppression de chaque ZAC.

Il vous est proposé de recourir à un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de clôturer les opérations selon une procédure d'appel d'offres ouvert. Ce recours à un prestataire extérieur s'explique par la nécessité d'effectuer un travail de fond et d'investigation qui perdurera dans le temps et qui concerne pour certaines, des ZAC très anciennes.

L'opération est estimée à 210 000 € HT, soit 251 160 € TTC.

Le financement de ces prestations sera à imputer sur les crédits au budget de l'exercice 2012 et suivants- Chapitre 20 – compte 2031 – CRB UB00- programme HB 31.

A cette fin, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33.3, 57 à 59, du code des marchés publics en vue de la dévolution des prestations décrites ci – dessus. Ce dossier est consultable par les conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique, en application des articles L 2121-12 et 13 du code général des collectivités territoriales.

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- lancer une procédure de type appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché estimé à 210 000 € HT soit 251 160 € TTC ;
- approuver le projet de dossier de la consultation consultable à l'immeuble le Guyenne, direction de la commande publique – 6^{ème} étage ;
- autoriser M. le Président à signer le marché, à intervenir à l'issue de la procédure de passation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Pour permettre la clôture des ZAC créées par la Communauté urbaine de Bordeaux, il s'avère que la procédure de l'appel d'offres ouvert est la plus adaptée pour répondre au besoin.

DECIDE

Article 1: Monsieur le Président est autorisé à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la désignation d'un prestataire.

Article 2: Monsieur Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3: La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice 2012 et suivants- Chapitre 20- compte 2031- CRB UB00 – programme HB 31.

Article 4: En cas d'appel d'offres infructueux, et conformément à l'article 35 du code des marchés publics, Monsieur le Président est autorisé à lancer les consultations préalables à la signature des marchés négociés, et à les signer dans la limite des crédits budgétaires.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 DÉCEMBRE 2011

PUBLIÉ LE : 27 DÉCEMBRE 2011

Mme. CHRISTINE BOST